

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le onze Février, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	8	Budget	Vote du compte administratif budget principal	
2	9	Budget	Vote du compte administratif budget assainissement	
3	10	Budget	Vote du compte de gestion budget principal	
4	11	Budget	Vote du compte de gestion budget assainissement	
5	12	Contrat CAE	Contrat CAE Mairie	
6	13	Photocopieur école	Renouvellement du contrat du photocopieur à l'école	
7	14	Contrats d'objectifs	Contrats d'Objectifs toiture atelier municipal	
8	15	Immeuble HARVEY'S	Présentation définitive du projet d'acquisition de l'immeuble HARVEY'S	
9	16	Subvention	Subvention collège St Joseph	

L'an deux mille quinze, le onze février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 03 février 2015.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Franck POURTAL, Alain BATAC, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON, Sophie BUYTAERT, Cédric MEYROU, Florentine POUCHIN N'GAPELE, Sébastien BAGGIO, Aurélie COMBESCOT, Marie-Catherine ROHOF, Hélène DENOST, Francis CARNET-GUILLOT

Absents excusés : Alain BATAC, Hélène DENOST arrive 20 h 40.

Absent non excusé : Néant

Procurations : Alain BATAC à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Florentine POUCHIN N'GAPELE

Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

- Subvention au collège St Joseph

Délibérations

- Vote du compte administratif budget principal
- Vote du compte administratif budget assainissement
- Vote du compte de gestion budget principal
- Vote du compte de gestion budget assainissement
- Contrat CAE Mairie
- Renouvellement contrat photocopieur école
- Contrat d'objectifs : toiture atelier municipal
- Présentation définitive du projet d'acquisition de l'immeuble HARVEY'S

Commissions et syndicats

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014.

Monsieur LANSADE, Maire présente des comptes administratifs et comptes de gestion 2014

Dépenses de fonctionnement		667 034,35
Recettes de fonctionnement	:	765 351,80
Excédent de fonctionnement 2014	:	98 317,45
Résultat de clôture 2013	:	204 168,76
Affectation du résultat	:	- 130 000,00
Résultat de clôture 2013	:	172 486,21

Dépenses d'investissement	:	186 917,92
Recettes d'investissement	:	369 103,35
Excédent d'investissement 2014	:	182 185,43
Résultat de clôture 2013	:	198 608,84
Résultat de clôture 2014	:	- 16 423,41

Résultat global de clôture 2014 : excédent $(172\,486,21 - 16\,423,21) = 156\,062,80$

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2014

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif du Budget Principal de la Commune de l'année 2014, est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Josette LAGORCE doyenne d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2014 du budget de la Commune est adopté par :

-Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2014.

Dépenses d'exploitation	:	55 403,10
Recettes d'exploitation et report	:	59 948,45
Excédent d'exploitation	:	4 545,35
Report 2013	:	27 921,23
Résultat de clôture 2014	:	32 466,58

Dépenses d'investissement	:	727 734,90
Recettes d'investissement	:	701 297,14
Déficit d'investissement	:	-26 437,76
Report 2013	:	89 162,16
Résultat de clôture 2014	:	62 724,40

Résultat de clôture de l'année 2014 : excédent (32 466,58 + 62 724,40) = 95 190,98 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ANNEE 2014

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2014 du Budget Annexe assainissement de la Commune est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Josette LAGORCE doyenne d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2013 du budget annexe assainissement est adopté par :

-Pour : 14 -Contre : 0 -Abstention :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2014 du Budget Principal de la Commune :

- prend acte de la présentation du compte administratif*
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion*
- arrêté les résultats définitifs*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget Principal de la Commune est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2014 du Budget annexe assainissement :

- prend acte de la présentation du compte administratif*
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion*
- arrêté les résultats définitifs*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget assainissement est approuvé.

CONTRAT CAE MAIRIE

En raison d'un surcroît de travail au secrétariat, il est proposé d'embaucher un CAE. Cette personne soulagerait les secrétaires pour les tâches de frappe et les réponses au standard. Elle occuperait un poste de 20 heures /semaine. Cette surcharge est due en grande partie au travail induit par les demandes de la CDC. De nombreux élus déplorent cette situation qui augmente les charges de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Maire indique que devant le surcroît de travail occasionné par les demandes successives de la Communauté de Communes (SPANC, PLUI etc.) et les dossiers liés aux projets de la Municipalité, il convient de recruter un agent réservé aux tâches secondaires (dactylographie, photocopies, téléphone) afin de soulager le personnel titulaire.

A cet effet il propose de recruter un agent dans le cadre des contrats aidés (CAE-CUI) et ce, pour une durée d'un an, à compter du 16 février 2015 à raison de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR ECOLE

Le contrat de 5 ans arrive à échéance. 2 devis sont présentés pour l'acquisition d'un copieur neuf.

- SHARP : le prestataire actuel propose un tarif de 211€HT /trimestre au lieu de 226 HT/TRIMESTRE, propose 211€ HT / trimestre, car moins de photocopies que prévu
- XEROx : son offre est de 106.73 HT/mois

Le contrat de location en leasing proposé par SHARP est adopté à l'unanimité

Délibération :

Dans le cadre du renouvellement du contrat du photocopieur de l'école, deux devis ont été demandés :

- la société SHARP, actuel prestataire, qui propose un tarif de 211€ HT/ trimestre.*
- La société RANK XEROS, qui propose un tarif de 106,73 €HT/mois*

Vu la qualité avérée des services de la société déjà en place, le Maire propose de renouveler le contrat de location du photocopieur auprès de la société SHARP.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

CONTRATS D'OBJECTIFS : TRAVAUX TOITURE ATELIER MUNICIPAL

Les toitures du local technique du personnel de voirie et du local de l'APE attenant à l'école doivent être refaites.

M le Maire propose de demander une subvention pour le montant des travaux, soit 25 488.80 € au titre du Contrat d'objectif et du fonds de concours (CDC).

Hélène DENOST fait remarquer que des devis peuvent être demandés d'ici la réponse pour la subvention.

Des devis seront demandés aux entreprises de la commune GROSSIAS et CASTANO

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire de la réfection totale des toitures du local technique des agents de voirie, du local réservé à l'Association des Parents d'Elèves et la mise en conformité de la salle des archives

Afin d'aider au financement de cette opération Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'obtention d'une aide financière :

-du Conseil Général dans le cadre du Contrat d'Objectif 2015,

-de la CDCI dans le cadre des fonds de concours 2

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 30 206,16 €
-Conseil Général Contrats d'Objectifs	: 6 476,00 €
-CDCI (Fonds de Concours)	: 3 020,61 €
*Participation de la Commune	: 20 709,85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *Approuve le plan de financement*
- *Dit que les travaux débuteront dès le printemps prochain*
- *Confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.*

PRESENTATION DEFINITIVE DU PROJET D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE HARVEY'S

Monsieur Sébastien Baggio présente le montage financier final d'une étude concernant l'acquisition du restaurant HARVEY'S par la Commune.

A la demande de Mme POUCHIN qui avait demandé une étude plus approfondie sur l'opportunité d'achat par la commune du local et la présentation d'autres projets que celle de l'installation d'un épicier et d'un boucher, il propose plusieurs options d'occupation des locaux :

- **OPTION 1 : Acquisition du local pour un usage d'habitation.** Le montant des travaux s'élèverait à 96000€. Un emprunt sur 15 ans représenterait des mensualités de 628.88 € sans assurance. Sachant que selon le marché actuel, les locations mensuelles pour une habitation de cette superficie se situent entre 500 et 550€, Sébastien BAGGIO propose un endettement sur 20 ans afin que cette acquisition soit une opération blanche pour la commune.
- **OPTION 2 : Acquisition du local pour l'installation d'un restaurant :** Selon le bilan présenté par M et Mme ROBshaw, le chiffre d'affaire semble trop faible pour qu'une telle activité soit rentable.

M Le Maire demande l'avis de ses conseillers :

- M Carnet-Guillot est favorable à l'installation d'artisans et commerçants mais il évoque les difficultés des commerces environnant et craint un échec.
- M Raboisson aurait souhaité conserver l'activité d'un restaurant et émet des doutes sur l'installation d'un boucher et d'un épicier. Il n'est pas partant pour ce projet.
- M Pourtal maintient sa position et vote contre.
- Monsieur FAVRETTO pense que la charge d'investissement sur les bâtiments communaux ne nous

permet pas de prendre des risques supplémentaires

- Mme Combescot est contre, car elle estime que la commune a assez à faire avec ses structures existantes
- Mme Pouget pense que le budget est trop juste.
- Mme Rohoff craint qu'en cas d'échec des commerces la commune doive réengager des travaux pour transformer le local en habitation. Elle n'est pas favorable.
- M Meyrou craint la concurrence avec l'ouverture du futur CARREFOUR MARKET aux Réaux. Il maintient sa position contre.
- Mme Pouchin se dit favorable à l'acquisition d'un patrimoine immobilier pour la commune et évoque la qualité de l'étude de M BAGGIO. Cependant le montage financier imposé par les vendeurs de l'actuel commerce qui souhaite vendre en un seul lot mur et fond de commerce lui paraît risqué, la commune étant « ficelée » dans une seule configuration à savoir l'achat des murs pour la commune, l'achat du fonds de commerce et du matériel par un commerçant.
Elle souhaite que d'autres « configurations » puissent être proposées pour limiter le risque.
- Mme Buytaert est du même avis que Mme Pouchin mais elle est favorable au Projet. Elle souhaite que d'autres projets d'installation de commerce soient étudiés.
- Mme Lagorce est contre car elle craint également l'échec.
- Mme Denost trouve que le projet est bon car compte tenu de la baisse des dotations, l'acquisition d'un patrimoine à brève échéance par la commune lui paraît une opération importante. Elle demande cependant un projet plus sécurisé compte tenu du montage financier imposé par M et Mme Robshaw. En cas de réaffectation de l'immeuble, le risque financier lui paraît trop juste. Selon elle, la coexistence de grande surface et de commerce de proximité est viable.
- M Batac de par sa procuration, vote Pour.
- M Le Maire félicite M BAGGIO pour la qualité du travail de son projet et encourage les conseillers à avoir ce type d'initiative. Il serait cependant plus favorable à l'installation d'un boucher et d'un épicier dans le local de Mme Plomby.
- Monsieur BAGGIO remercie les Conseillers pour leur franchise et ne participe pas au vote.

Délibération

Le Maire rappelle l'hypothèse de l'acquisition du restaurant HARVEY, par la Commune pour y accueillir deux commerces épicerie boucherie traiteur.

Monsieur Sébastien Baggio présente le montage financier final de l'étude.

- **OPTION 1 : Acquisition du local pour un usage d'habitation.** Le montant des travaux s'élève à 96000€. Un emprunt sur 20 ans représenterait des mensualités de 508.71 €.

Sachant que selon le marché actuel, les locations pour une habitation de cette superficie se situent entre 500 et 550€, cette acquisition serait une opération blanche pour la commune.

- **OPTION 2 : Acquisition du local pour un usage commercial : type boucherie/alimentation générale**

Le débat s'engage et le vote fait ressortir à 3 Voix POUR (Mme BUYTAERT, Mrs. LANSADE et BATAÇ) et 11 Voix Contre, que ce projet ne sera pas réalisé.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE SAINT JOSEPH POUR UN VOYAGE EN ALSACE

14 personnes sont concernées. Compte tenu du nombre de demande, les anciens élus avaient limité l'octroi de subvention pour le collège de Vélines.

Le Maire demande si cette décision doit être maintenue.

2 abstentions

La demande de subvention au Collège ST JOSEPH est rejetée par 13 voix contre.

Délibération :

Suite à une demande de subvention par le Collège St Joseph de St Antoine de Breuilh pour organiser des sorties pédagogiques, le Maire rappelle aux conseillers que la Municipalité précédente avait décidé de privilégier le Collège de VELINES pour les octrois de ce type de subvention Il propose de renouveler cette décision. Cette proposition est acceptée.

Aussi à 13 Voix Contre et 2 Abstentions (M.RABOISSON, Mme POUGET), la demande de subvention du collège ST JOSEPH est refusée.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Travaux sur le terrain de football :

Un devis de 1500€ a été proposé par l'entreprise Lavandier pour la réparation de l'éclairage du stade. M. Jean-Luc Favretto informe que les responsables du club ont déposé un projet à la CDC et attendent la réponse avant de demander à la commune d'intervenir.

USTOM :

M Meyrou a participé à une réunion le 5 février dernier. Il confirme l'arrêt du ramassage du verre à compter du 1^{er} mars et informe qu'un agent passera pour localiser l'emplacement de futures bornes de collecte de verre.

Lors de la réunion, il a fait état de l'état de remplissage des actuels containers qui sont parfois trop pleins. Selon l'USTOM, la COVED devrait passer régulièrement sans qu'on ait à demander.

M Favretto s'alarme du budget dispendieux de l'USTOM.

Cérémonie de la FNACA :

Elle aura lieu le 19 mars sur la commune et prévoit un départ de défilé depuis la mairie. M BAGGIO demande à ce que le drapeau soit changé.

PLUI :

M Baggio informe qu'un travail est actuellement mené sur les Permis de Construire, Déclarations Préalables déposés depuis 2009 et les logements vacants. Il demande une réunion avec la commission communale pour avoir leur avis, notamment sur le projet du contournement.

La réunion est fixée au Lundi 2 mars à 20h30.

Conseil des Jeunes :

Mlle Combescot informe qu'une sortie au Futuroscope de Poitiers est prévue le 4 avril prochain et que pour financer en partie ce voyage les jeunes de la commune passeront dans la commune vendre des crêpes. Le cout total du projet est actuellement étudié par Mme Pouget.

Commission sport et culture :

Mlle Combescot informe qu'une réunion est prévue avec les associations le 20 février à 20h30 pour informer sur les nouveautés par rapport aux demandes de subventions à la CDC .

Il sera également évoqué les demandes de subventions à la Commune, comme chaque année.

Syndicat :

M. Franck POURTAL annonce qu'un abri de bus sera installé sur la place de la salle des fêtes pour remplacer l'arrêt en face de la Mairie. Cette installation ne coûtera rien à la commune.

Maison Reynaud : M Pourtal se plaint du travail des artisans sur la Salle Multiactivites.

Commission route :

Monsieur Favretto informe qu'il a demandé et obtenu, auprès de la CDC, un budget de 85000€ contre 71000€ prévu. Les routes de Pombazet et du Touron vont être refaites.

Réunion des 3 bassins :

Des travaux pour un montant de 8900€ auront lieu au lieu-dit les Saignes, 980 € seront engagés sur le Rieu.

SPANC :

Monsieur RABOISSON indique que la dernière réunion a donné lieu à des règlements de compte entre élus. Le budget ne s'équilibre pas. Les recettes sont 55000€ contre 75000€ de fonctionnement. Il est prévu de rabaisser les redevances sur les réalisations neuves et de les augmenter sur les contrôles existants. Les diagnostics passeraient de 55€ à plus de 80€. Le maire de St Seurin voudrait augmenter le tout de 25%.

Le président de la CDC, Monsieur Boidé souhaiterait mettre le SPANC en régie.

Ouverture de la maison de santé :

Mme Denost informe que l'établissement est à présent ouvert. Il compte 3 médecins, des infirmières et 1 sage-femme à temps partiel. En raison du départ de 2 kiné, Mme Denost informe que la structure recherche des médecins, Kiné, psychologue orthophoniste. Il y a possibilité de faire des vacances, Un logement est également proposé.

Randonnée à l'école :

M Baggio organise une randonnée sur le thème des arbres avec les enfants en fin d'année scolaire et demande à ce qu'on lui signale les arbres mémorables.

L'Agenda des manifestations de la CDC, pour l'année 2015, va être distribué par les soins de la Commune dès la semaine prochaine.

M Meyrou demande à intégrer la commission Assainissement. Sa demande est acceptée.

La Prochaine réunion du Conseil aura lieu le 12 mars. Le budget prévisionnel sera présenté. Le tour de garde pour les élections départementales sera organisé.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	
Alain BATAÇ	Absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélië COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	

